

Arrondissement
de Torcy

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal**

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 30 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le TRENTE MARS, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TARD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur ROUSSEAU .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur ROUSSEAU à Monsieur BACHELEY

SECRETARE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 30 MARS 2026

N°2026_03_30-14

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Création de la Commission communale d'accessibilité (CCA)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 11 février 005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées »,

VU la délibération n°2026_03_21-1 portant élection du maire,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un constat de l'état d'accessibilité de leur territoire et d'engager une réflexion pour améliorer la chaîne de déplacement dans son intégralité au travers de la mise en place de Commissions communales d'accessibilité (CCA),

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la création de la Commission communale d'accessibilité de la commune de Pontault-Combault.

APPROUVE la répartition des sièges comme suit :

Les élus	Adjointes au Maire concernés par la thématique de l'accessibilité et adjoints au Maire ou conseillers municipaux délégués aux solidarités et/ou au handicap	Entre 2 et 5 sièges
Les agents administratifs	Directeurs des services concernés par les thématiques liées à l'accessibilité, aux solidarités et au handicap	Entre 2 et 5 sièges
Les représentants d'associations	Membres d'associations œuvrant pour les personnes en situation de handicap	Entre 2 et 5 sièges
Les représentants d'usagers	Habitants de la commune représentant les usagers des espaces et bâtiments publics en situation de handicap	Entre 2 et 5 sièges

DIT que la composition de la commission communale d'accessibilité sera établie par arrêté du maire, pour la durée du mandat municipal.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260401-2026_03_30-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2026
Publication : 03/04/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 1 avril 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault